

Le 1^{er} avril 2014

Communiqué de presse

Taxer c'est imposer !

Drôle de poisson d'avril pour la facture de gaz



Au mois d'octobre dernier, le Parlement a adopté l'instauration d'une contribution climat énergie (CCE) dans le budget 2014, qui montera en puissance jusqu'en 2016 pour financer le coût du travail à la baisse dans le cadre de la mise en œuvre du « pacte de responsabilité ». Le fioul lourd, le gaz naturel et le charbon seront donc taxés. **Les ménages paieront !**

Pour adoucir l'effet de la taxe carbone, le Gouvernement prévoit un dispositif de compensation en baissant symboliquement quelques taxes énergétiques sans carbone.

Mais à plein régime, elle devrait rapporter 10 milliards d'euros au Gouvernement, qui financerait ainsi le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en faveur des entreprises...

Les ménages n'ont guère les moyens de se révolter comme les camionneurs l'ont fait, au mois de novembre dernier, en refusant l'**écotaxe**... qui a été suspendue !

Où est le fameux principe pollueur payeur ? Où est la **justice sociale**, quand certains se sont exonérés par la force, de la fameuse écotaxe ? Faut-il rappeler que les tarifs réglementés du gaz sont révisables chaque mois !

Enfin c'est le Conseil d'Etat qui vient de refuser, à la requête des fournisseurs alternatifs d'électricité, l'augmentation des prix de 2% décrétée en juillet 2012, **ordonne de la porter à 4%, avec un effet rétroactif, soit une quarantaine d'euros de plus, pour 30 millions de foyers !** Et cerise sur le gâteau, une nouvelle hausse devrait intervenir d'un montant de 5%, au 1^{er} juillet 2015, à la demande d'EDF.

En son temps, le CNAFAL avait condamné l'avalanche de taxes subies de 2008 à 2012, qui rongent le pouvoir d'achat des familles. Pendant ce temps, « le monde de la finance » se porte bien : Jersey et les Bermudes sont sortis blanchis de la liste noire des paradis fiscaux, les dividendes des entreprises du CAC 40 s'envolent, sans compter l'optimisation fiscale des multinationales qui permet « légalement » **d'expatrier** 15 à 20 milliards d'impôts dus à la France.

Pour le CNAFAL, ce n'est pas toujours aux mêmes de payer !

Jean-Marie Bonnemayre,
Président.

06 87 37 16 64

Manuel Messey,
Secrétaire Général Adjoint,
Co-responsable du secteur

Consommation.
06 87 11 33 36

Claude Rico,
Vice-Président,
Co-responsable du secteur

Consommation.
06 84 24 27 75



Le CNAFAL est agréé, organisation nationale de consommateurs depuis 30 ans. Il siège au Conseil National de la Consommation. Il est attaché à une approche sociale et citoyenne de la défense de consommateurs sans ignorer l'économie et l'exploitation de l'homme par l'homme. Son originalité est d'être non-consumériste. Il est membre de CONSO-FRANCE.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net